
Renvoi au comité d'aliénation de la pétition du citoyen Goubé,
qui demande l'usage de sa maison pour y établir une imprimerie,
lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'aliénation de la pétition du citoyen Goubé, qui demande l'usage de sa maison pour y établir une imprimerie, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 679;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40058_t1_0679_0000_15;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

qui peut se monter à 30,000 livres, soit apportée à la Monnaie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » renvoi au comité des inspecteurs de la salle (1).

Le ministre de la guerre fait passer copie d'une lettre du général de division Balland, qui contient un de ces traits d'une bravoure rare et républicaine.

« Le 8 frimaire, une patrouille de 8 dragons du 3^e régiment, commandée par le brigadier nommé Coquillon, aperçut, en sortant de Langnies, 5 hussards hongrois, escortant un troupeau de moutons et 3 chevaux; nos dragons chargèrent les Hongrois et s'emparèrent de leur proie qu'ils conduisirent du côté de Grandrieu où leur régiment est en cantonnement. Ils aperçurent alors 40 autres brigands du régiment de Berco qui les poursuivaient. Comme la partie n'était pas égale, leur premier mouvement fut de céder le troupeau; mais, s'armant d'un nouveau courage, Coquillon disposa sa petite troupe en tirailleurs, et foncèrent sur les 40 bandits qu'ils mirent en déroute. 3 de nos dragons se détachèrent pour conduire les moutons du côté de Grandrieu, tandis que les 5 autres harcelaient les soldats du tyran de Vienne. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité de la guerre (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

Le ministre de la guerre a adressé à la Convention nationale la copie suivante d'une lettre du général de division Balland, du quartier général de Solre-le-Château, le 10 frimaire.

Citoyen ministre,

Je t'envoie l'état des bestiaux pris sur le territoire ennemi, et qui ont été remis par mes ordres, tant au commissaire des guerres attaché à la division que je commande, qu'à celui de la division du général Duquesnoy.

Je dois te faire part d'un de ces traits d'une bravoure rare, et que l'on aurait peine à croire, si l'on ne connaissait le courage décidé de nos républicains.

Avant hier une patrouille de 8 dragons du 3^e régiment, commandée par le brigadier nommé Coquillon, s'était portée au village de Langnies, près Beaumont; en sortant de ce village, et en arrivant sur la hauteur, ils aperçurent 5 hussards hongrois, escortant un troupeau de moutons et trois chevaux. Il ne balancèrent pas à charger ces esclaves qui aban-

donnèrent leur proie. Nos dragons s'en emparèrent, et ils étaient en devoir de la conduire du côté de Grandrieu, où leur régiment est en cantonnement, lorsqu'ils virent 40 autres brigands du régiment de Berco, qui couraient à leur poursuite. Comme la partie n'était pas égale, leur premier mouvement fut de céder le troupeau. Mais bientôt, s'armant d'un nouveau courage, et voulant ravir à l'ennemi le plaisir de savourer le goût d'un seul gigot, le brigadier Coquillon disposa sa petite troupe en tirailleurs, et montrant qu'ils n'étaient pas manchots, foncèrent avec ardeur sur les satellites des despotes. La victoire couronna leur bravoure, les 40 bandits furent mis en déroute; nos dragons regagnèrent leurs moutons, trois d'entre eux se détachèrent pour les diriger du côté de Grandrieu, et les 5 autres harcelaient les soldats du tyran de Vienne. La vedette de la grand'garde du régiment l'ayant avertie de monter à cheval, elle vint se ranger en bataille sur la hauteur où elle rencontra nos conquérants qui rejoignaient leur gibier.

J'ai cru qu'il était de mon devoir de te faire connaître cette action courageuse à laquelle on ne peut trop donner d'éclat (1).

Signé : BALLAND.

Pour copie conforme, le ministre de la guerre.

Signé : BOUCHOTTE.

Le citoyen Goubé, curé de Gournay, abdique les fonctions sacerdotales, et fait don à la nation de la pension de 800 livres qu'un décret lui accorde; il demande l'usage de sa maison qu'il a rendue habitable par les grandes dépenses qu'il y a faites depuis quatorze mois; il se propose d'y établir une imprimerie nécessaire au district.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité d'aliénation (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

Le citoyen Goubé, président de la Société populaire, et président du district de Gournay, département de la Seine-Inférieure, fait remise à la Convention de sa pension de 300 livres.

Mention honorable.

Le citoyen Anquetin (Anquelin), vicaire de Gournay, abdique les fonctions sacerdotales.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 389.

(2) *Ibid.*

(3) *Bulletin de la Convention* du 5^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (jeudi 5 décembre 1793). *Moniteur universel* [n° 77 du 17 frimaire an II (samedi 7 décembre 1793), p. 310, col. 1]. *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 443, p. 200).

(1) Vifs applaudissements, d'après l'*Auditeur national* [n° 440 du 16 frimaire an II (vendredi 6 décembre 1793), p. 5].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 390.

(3) *Bulletin de la Convention* du 5^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (jeudi 5 décembre 1793).

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 390.